

Votre Assurance

RESPONSABILITE CIVILE
RCE PRESTATAIRES



ASSOC FEQGAE
UNION PRO QI GONG
154 RUE ORDENER
75018 PARIS FR

AGENT

MME GIROT DOMINIQUE
PLACE DU PILAT
BP 79
31802 ST GAUDENS CEDEX

Tél : 05 62 00 91 00

Fax : 05 62 00 91 01

Email : AGENCE.GIROT@AXA.FR

Portefeuille : 0031139144

Vos références :

Contrat n° 10237956804

Client n° 3885550204

ATTESTATION

AXA France IARD, atteste que :

**YI MING
MAS DES TILLEULS
198 RUE MAS DU TORT
13200 ARLES**

bénéficie de la qualité d'assuré au titre du contrat d'assurance **N° 10237956804** ayant pris effet le **01/08/2018**, garantissant dans les limites définies aux conditions particulières, les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile qu'elle peut encourir en raison des dommages corporels, matériels et immatériels causés aux tiers, y compris les dommages matériels et immatériels causés par un incendie, une explosion, un phénomène d'origine électrique ou les eaux à l'occasion de l'occupation temporaire des locaux pour une période n'excédant pas 30 jours consécutifs.

Montant des garanties

NATURE DES GARANTIES	LIMITES DES GARANTIES
Tous dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs confondus (autres que ceux visés au paragraphe « Autres garanties » ci-après)	10.000.000 € par année d'assurance
<u>Dont :</u> <ul style="list-style-type: none">• Dommages corporels• Dommages matériels et immatériels consécutifs confondus	10.000.000 € par année d'assurance 5.000.000 € par année d'assurance
Autres garanties :	

AXA France IARD SA

Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros

Siège social : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex 722 057 460 R.C.S. Nanterre
Entreprise régie par le Code des assurances - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460

Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance

Faute inexcusable (dommages corporels) (article 2.1 des conditions générales)	3.000.000 € par année d'assurance dont 1.000.000 € par sinistre
Atteinte accidentelle à l'environnement (tous dommages confondus) (article 3.1 des conditions générales)	1.000.000 € par année d'assurance
Dommages immatériels non consécutifs (article 3.2 des conditions générales)	1.000.000 € par année d'assurance
Dommages aux biens confiés (selon extension aux conditions particulières)	200.000 € par sinistre
Reconstitution de documents/ médias confiés (selon extension aux conditions particulières)	30.000 € par sinistre
Vol dans les vestiaires (selon extension aux conditions particulières)	25.000 € par sinistre
Responsabilité civile après Livraison (Tous dommages corporels, matériels et immatériels confondus) –selon Extension – Dont : - dommages matériels et immatériels consécutifs - dommages immatériels non consécutifs	5.000.000 € par année d'assurance 5.000.000€ par année d'assurance 1.000.000€ par année d'assurance dont 500.000 € par sinistre
Tous dommages confondus USA/ CANADA (sous réserve des dispositions particulières prévues au contrat)	2.000.000 € par année d'assurance
Défense (art 5 des conditions générales)	Inclus dans la garantie mise en jeu
Recours (art 5 des conditions générales)	25.000 € par litige

La présente attestation ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère.

La présente attestation est valable pour la période du **01/09/2021** au **31/08/2022** sous réserve des possibilités de suspension ou de résiliation en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par le Code des Assurances ou le contrat.

Fait à ST GAUDENS le 20/07/2021 pour la société :



AXA France IARD SA